

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 octobre 2024 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil

Quorum : 6

**Présents :**

M. MARTIN Laurent, M. LAUMOND Patrick, Mme CHEVALLIER Gisèle, Mme ALBA Christine, M. LARIGALDIE Jacques, Mme RIALLAND Gilberte, Mme LAUZUR Pauline

**Procuration(s) :**

M. DUCAMUS Jérôme donne pouvoir à Mme LAUZUR Pauline

**Absent(s) :**

M. MORAND Marc, M. DELLAC Yves, M. DUCAMUS Jérôme

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance :** Mme ALBA Christine

**Président de séance :** M. MARTIN Laurent

## 1 - Approbation du compte rendu de la séance du 10 septembre

## 2 - Délibération pour décision modificative DM N°1 du budget assainissement

A la demande de la Trésorerie, le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget assainissement, afin de prévoir les crédits au budget 2024 qui font suite à la cession du tractopelle.

Il propose donc la décision modificative suivante :

### DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Montant
042	675	7020.00
011	61523	9980.00
	<b>TOTAL</b>	<b>17 000.00</b>

### RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Montant
77	775	17 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>17 000.00</b>

### DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Montant
21	2158	7020.00
	<b>TOTAL</b>	<b>7020.00</b>

### RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Montant
040	2158	7020.00
	<b>TOTAL</b>	<b>7020.00</b>

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 3 - Délibération pour durée d'amortissement

Le Maire informe les membres du Conseil qu' il est conseillé par la Trésorerie, de reprendre une nouvelle délibération qui fixe la durée d'amortissement des biens, qui concernent les investissements des réseaux du budget assainissement.

En effet une délibération avait été prise en 2017 qui fixait les durées d'amortissement notamment pour les réseaux sur 60 ans, mais il semble plus raisonnable et cohérent de ramener cette durée sur 20 ans qui correspond mieux à la durée de vie réelle des travaux entrepris sur les réseaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 4 - Délibération pour provision sur charges

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'il apparait un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative, article 11 du décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 - article R2321-2 du CGCT.

C'est pourquoi la Trésorerie nous demande de prendre une décision modificative afin d'abonder le compte 681 (dotations aux provisions) d'un montant de 165 € sur le budget assainissement, qui correspond au montant minimum des restes à recouvrer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 5 - Délibération pour adhésion au service santé prévention du CDG46

Selon l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifié, les collectivités territoriales ont pour obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil de délibérer pour adhérer au service santé prévention du CDG46, afin de bénéficier du suivi assuré par le médecin du travail.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

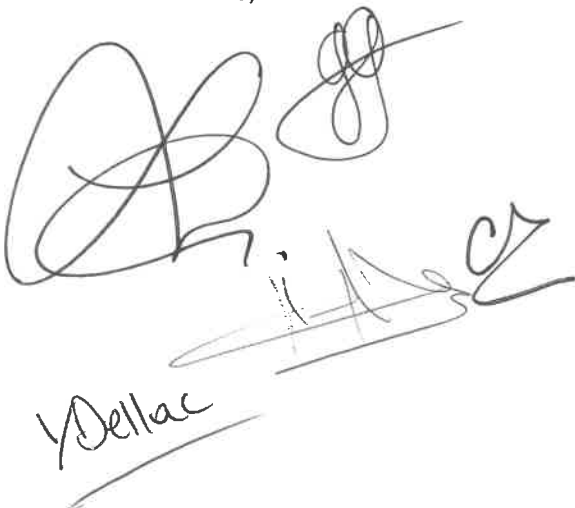
### 6 - Délibération pour logements conventionnés

Le Maire informe le Conseil qu'à la suite de notre demande de subvention FAST auprès du Département (qui passe en commission début décembre), il convient de prendre une délibération actant le principe de la réalisation de logements conventionnés après travaux et d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 7 - Questions diverses

Les Conseillers,



Handwritten signatures of the council members, including a large signature on the left and several smaller ones below it. The name 'Dellac' is written in blue ink at the bottom left.

Fait à FONS

Le Maire,  
Laurent MARTIN



Handwritten signature of Laurent Martin in blue ink, enclosed in a blue rectangular box.